

PROCES-VERBAL

Présents :

Membres du Comité de Gestion de l'APE

M. Thibaud MARTIN – Président
M. Dickens AWITI – Vice-président
Mme Charlotte NOUNKE – Trésorière
Mme Djamila SAINI – Trésorière adjointe
Mme Françoise MOREAU – Secrétaire
M. Nestor BIGIRINDAVYI – Membre du Comité de gestion
M. Gaba ABDOURAHMAN – Membre du Comité de gestion
M. Agustin CORNEJO – Membre du Comité de gestion
M. Thierry POUSSARD – Membre du Comité de gestion

Membres de droit :

SEM. Rémi MARECHAUX – Ambassadeur de France
M. Jean-Pierre TUTIN – COCAC
M. Yvan SCHMITT – Chef d'établissement
M. Philippe FIEVET – Directeur administratif et financier
M. Amaury MANGIN – Directeur du primaire

Parents membres de l'Association des Parents d'élèves du LDD

(Voir liste émargement ci-jointe)

Nombre de famille : **383**

Présents : **47**

Représentés : **5**

Nombres de votants : **52**

Nombre de votants en fin de séance : 43

Invités:

N/A

Absents:

N/A

Gardien du temps : M. MARTIN

La rédaction du projet de PV est assurée par :

Mme Fatima SELINI,

Assistante auprès du Comité de Gestion de l'APE.

Ouverture de la séance à 18 h 30 par M. MARTIN, Président.

Quorum non-atteint. Réouverture de séance à 18 h 45.

❖ Introduction de M. le Président

Remerciements aux membres de droits pour leur présence et présentation des membres du CG.

❖ Présentation de M. le Président – M. Thibaud MARTIN

(Voir présentation en annexe)

1. Vote du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale Ordinaire du 10/12/2015

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 5

2. Présentation du rapport d'activité

(Voir présentation en annexe)

3. Présentation du rapport financier des comptes 2015

(Voir présentation en annexe)

Question Parent :

« L'efficacité de la facturation des frais de scolarité et l'augmentation des créances non recouvrées liées à la scolarité posent la question des imprécisions et des corrections dans la facturation. Quelle en est la cause ? »

Réponse de M. FIEVET :

« Sur les créances, il y a eu en décembre 2015 une admission en non-valeur pour des créances de l'année scolaire 2013/2014 pour des familles qui sont parties du Kenya à l'été 2014 à hauteur de 1.8 million de KES. Concernant les soucis de facturation, un logiciel a été mis en place en septembre 2015 et n'est toujours pas complètement opérationnel. Des améliorations sont intervenues trimestre après trimestre. Parmi les nouvelles possibilités, cet outil permet de faire des relances de facturation automatiques. »

Intervention de SEM. L'Ambassadeur – M. Rémy MARECHAUX

Je voudrais apporter des précisions concernant la contribution de l'AEFE. A l'avenir, il faudrait que les parents qui doivent se prononcer sur les investissements, n'oublient pas le soutien de l'AEFE. Les 85% des recettes mentionnées dans la présentation ne traduisent pas une réalité. Il faut savoir que l'AEFE subventionne 2400€/enfant français ou non.

Je souhaiterais également rappeler l'existence d'une contribution de l'ambassade et du bénéfice d'un statut para-diplomatique ou quasi diplomatique. L'école ne finance pas les permis de travail qui représentent 213,000€. Elle est exemptée des droits de douane sur les fournitures scolaires. Il y a un différentiel de loyer, sur un terrain d'un peu moins de 2ha, le loyer est à moins de 1500€/mois ce qui permet de faire une économie de 180,000€/an. Donc l'ambassade participe à hauteur de 2,500,000€/an.

C'est un lycée conventionné, administré en partenariat avec les parents. C'est important de garder cela à l'esprit.

Pour la prochaine AG, j'aimerais avoir une vision plus large dans la présentation des coûts. »

Monsieur le Président :

« Je m'excuse que cela ne soit pas ressorti clairement de la présentation de M Fievet, c'est un effort unique qui nous place en bonne position par rapport aux autres établissements et on ne le valorise pas suffisamment. »

Question Parent :

« Le résultat de façon générale semble être une tendance préoccupante depuis ces quelques années. »

Réponse de M. FIEVET :

« Ce n'est pas le cas puisqu' avant 2015, il y a eu 4 exercices bénéficiaires ».

Question Parent :

« Concernant la viabilité de l'établissement? »

Réponse de M. le Président :

« En septembre 2014, nous avons eu une augmentation des frais d'écolage de 2%, 7 % pour 2015-16 et 5% pour 2016-2017. Nous sommes une association à but non lucratif, nous avons recherché un équilibre budgétaire pour ne pas avoir d'excédent. Nous devons être à l'équilibre et non pas faire de bénéfice. L'objectif est d'être autour de zéro pour ne pas avoir d'impôts ou de taxes à payer. Nous sommes en discussion avec le Trésor concernant les taxes à payer sur les bénéfiques des années excédentaires et avec l'Ambassade pour tenter de réduire cette imposition au maximum. »

Question Parent :

« Est-ce qu'un dossier a été transmis ? »

Réponse de M. FIEVET :

« KRA demande un rapport d'audit que nous n'avons pas encore. »

Question Parent :

« Si l'on vous impose de 30%, le compte de résultat devient négatif »

Question Parent :

« Il n'y a pas possibilité de présenter un plan d'investissement permettant de réinvestir les marges des années précédentes ? »

Réponse de M. FIEVET :

« Oui, le projet de relocalisation constitue un plan d'investissement à faire valoir auprès de KRA.

Question Parent :

« Il faut être très prudent avec ces rapports d'investissement car les comptes audités des années précédentes doivent en faire mention. Le meilleur outil reste de s'appuyer sur les aspects culturels avec l'Ambassade. »

Question Parent :

« La cause principale du déficit 2015 est la perte de change. Quelles mesures ont été prises ? »

Réponse de M. FIEVET :

« Nous avons pris la décision de facturer les frais de scolarité en KES, ça ne résout pas tous les problèmes puisque une partie des charges salariales à rembourser à l'AEFE sont en €. »

Réponse de M. le Président :

« Certains salaires sont payés en €. Ça reste donc un souci, même si on a atténué les effets. »

4. Présentation du rapport des 2 Contrôleurs

M. le Président remercie l'administration d'avoir permis de travailler en collaboration avec les contrôleurs. Les contrôleurs ont alerté le CG sur différents points, notamment sur la circulation de trésorerie importante dans l'établissement qui posait des problèmes de sécurité. A court terme, une solution sera mise en place avec le support d'un établissement bancaire. Le rapport des contrôleurs n'étant pas finalisé, il sera présenté à la prochaine AG.

5. Présentation synthétique du rapport d'audit du cabinet Deloitte pour l'exercice 2013

Ce rapport n'étant pas reçu, il sera présenté à la prochaine AG.

6. Vote du rapport d'activité et du rapport financier

- Vote du rapport d'activité :

<p style="text-align: center;"><u>VOTE DU RAPPORT D'ACTIVITE</u> POUR : 34 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p>

- Vote du rapport financier :

<p style="text-align: center;"><u>VOTE DU RAPPORT FINANCIER</u> POUR : 39 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p>

7. Présentation des candidats et Election d'un représentant au Comité de gestion de l'APE

→ Election d'un parent, dont l'enfant scolarisé au LDD, n'est pas de nationalité française

M. le Président incite les personnes présentes à se présenter et rappelle l'importance de siéger à 10 au comité de gestion.

M. Oumar DIOP se présente à l'élection : Il est père de 3 enfants scolarisés au LDD de nationalité Sénégalaise. Il travaille pour la société Shelter Afrique, organisation internationale de financement. C'est le Directeur de Gestion du Portefeuille et des Projets.

ELECTION DE M. DIOP AU COMITE DE GESTION

POUR : 43

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

8. Questions diverses

Question Parent :

« Concernant la sécurité extérieure, j'aimerais savoir pourquoi depuis des années, nous n'avons pas pu installer de ralentisseurs aux abords de l'école ? »

Réponse de M. le Proviseur :

« Nous avons émis une demande auprès du City Council, et n'avons pas eu de réponses, ni oui, ni non. Nous recherchons auprès des parents un relais pour appuyer notre demande. »

Réponse de M. le Président :

« Yaya en a un mais nous rien. Nous travaillons également sur la problématique du parking. Agustin et la commission transport s'impliquent beaucoup. Une solution serait de promouvoir le transport scolaire. »

Question Parent :

« Je vous remercie pour cette présentation détaillée. Vous avez passé rapidement sur la commission recrutement. J'aimerais savoir quelles sont vos procédures de recrutement. »

Réponse de M. le Président :

« Nous avons beaucoup travaillé sur cela. Nous avons créé une commission équilibrée avec les représentants des enseignants et les représentants des parents que nous avons d'ailleurs détaillée dans les nouveaux statuts de l'établissement et qui nous a apporté une entière satisfaction sur les recrutements de juin et septembre dernier. Les appels à candidature ont été lancés à une échelle beaucoup plus large grâce à Dickens qui nous a donné accès à une plus large diffusion. Cela nous a donné des résultats de qualité. Nous avons besoin d'enseignants bien formés et diplômés et nous n'avons pas beaucoup de ressource sur place. Heureusement que nous pouvons compter sur du personnel local pour assurer les remplacements. On prend en compte la qualité du travail effectué par ces personnes qui n'ont pas forcément les compétences requises à la base. Nous avons également un budget formation qui nous permet de qualifier et de former en continu ce personnel. La commission RH a la charge de se prononcer sur les reconductions de contrats. Nous ne

sommes pas une école « publique » française. Conformément aux statuts et à la convention signée avec l'AEFE, c'est de la responsabilité du CG que revient la décision du renouvellement ou non des contrats locaux, en prenant bien sûr en compte les recommandations de la commission RH et du chef d'établissement qui est chargé des évaluations annuelles. »

Question Parent :

« Concernant le renouvellement du personnel enseignant, a-t-on mesuré le taux de rotation, est-ce une norme acceptable ? Avez-vous des outils permettant d'apprécier ces critères et comprendre quelles seront les motivations pour inscrire les enfants dans d'autres établissements ? »

Réponse de M. le Président :

« L'attractivité du LDD est essentielle. On se doit de mettre en avant la qualité de nos enseignements. Au travers des procédures de recrutement, on recherche la qualité. Nous prenons en compte le fait qu'il s'agit de personne et donner un emploi puis le reprendre est une décision toujours très difficile à prendre. L'objectif de non renouvellement pour les 2 postes concernés est de redéfinir ces postes pour les rendre plus efficaces, notamment au niveau du passage des marchés avec des prestataires extérieurs, du suivi et de la négociation des contrats et de la communication intérieure et extérieure à l'établissement. Nous n'avons pas actuellement les compétences dans l'établissement. Il faut un véritable travail de réflexion pour améliorer la qualité des services, l'attractivité et la visibilité de l'établissement. »

Question Parent :

« Concernant la reconduction des contrats, les membres du CG ont bien tenu compte de la notation et des évaluations du proviseur ? »

Réponse de M. le Président :

« Elle est essentielle et nous en avons tenu compte. C'est pour cela que pour chacune des 2 personnes, la porte reste ouverte. L'avis du proviseur est pris en compte et analysé mais nous n'avons pas forcément les mêmes exigences. Il s'agit d'une évaluation basée sur celle utilisée pour la fonction publique française. »

Question Parent :

« La 1^{ère} phrase du courrier que vous avez envoyé est : école privée. Merci à Monsieur l'Ambassadeur d'avoir rectifié. Pourquoi vous ne tenez pas compte de l'évaluation du proviseur ? »

Intervention de SEM. L'Ambassadeur – M. Rémy MARECHAUX

« Je n'ai pas dit privée, mais conventionnée. Dans ces accords, toute la partie pédagogique est du ressort du proviseur. Celui qui sait comment ça fonctionne est le proviseur. Il faut rappeler les règles de base qui sont un bon équilibre entre l'administration et l'association des parents d'élèves. L'évaluation la plus objective reste celle du supérieur hiérarchique. Il faut éviter de recueillir l'avis des autres, le plus important reste le proviseur. »

Question Parent :

« Nous avons déjà vécu cette crise l'année dernière, est-ce que les procédures ont été respectées ? La forme est parfois plus importante que le fond. Je n'ai pas l'impression que ça a été respecté. »

Réponse de M. le Président :

« Il s'agit d'un non-renouvellement de contrats à durée déterminée (CDD). Nous sommes dans une position de représentants de parents d'élèves. Nous avons estimé à une large majorité que les personnels concernés n'étaient pas en adéquation avec le profil du poste que nous souhaiterions pour un meilleur fonctionnement de l'établissement. Nous aurons donc pour tâche de retravailler la fiche de poste et de lancer un appel à candidature. On les félicite et on les remercie pour leur implication, ils pourront se représenter sur les nouveaux postes qui seront prochainement diffusés. Il n'y a pas de rancune personnelle. C'était peut-être une habitude du LDD de renouveler les contrats. C'est dans l'intérêt de l'école, même si ça ne plait pas à tout le monde, nous assumons cette responsabilité. Je parle au nom de tout le CG.

Question Parent :

« Ça serait bien de leur donner la parole. »

Réponse de Mme MOREAU :

« C'est un dossier délicat qui a demandé de nombreuses heures de travail. On a essayé de peser le pour et le contre. Nous avons besoin de faire évoluer les postes au sein de l'école. On a du travail à faire au niveau de la transparence, de la réorganisation des services et de la structuration. Nous avons besoin d'une réflexion plus globale sur la manière de réorganiser les services pour une meilleure efficacité. On a fait ça de la manière la plus responsable possible. »

Réponse de M. BIGIRINDAVYI :

« L'évaluation n'a pas été négligée, elle a été prise en compte. Pour un CDD, soit vous êtes renouvelé, soit il prend fin. Si l'employeur veut renouveler, il prend en compte l'évaluation, ou il peut décider d'arrêter. Ça n'est pas automatique de reconduire. On peut dire, vous avez fait du bon travail mais on ne peut pas vous renouveler. Le CG a cette responsabilité pour la gestion des contrats. Il n'y a pas de formule automatique sur le renouvellement. Il faut un préavis. »

Réponse de M. CORNEJO :

« Je prends note du commentaire pour plus de transparence et de communication. On pourrait mieux travailler avec le chef d'établissement pour éviter les rumeurs. Il faut protéger les enfants pour qu'ils ne soient pas impliqués. On demande plus de transparence avec une problématique à gérer. Je suis désolé de cette décision mais je l'assume. »

Intervention de M. le Directeur :

« M. l'Ambassadeur parlait de procédures et de transparence. Le CG a demandé aux 4 chefs de services leurs évaluations. Si le CG possède des informations qui peuvent mettre en cause des personnels et que le proviseur ne le sait pas, il y a effectivement un problème de transparence. Pourquoi il n'y a pas eu de compte rendu de la commission RH ? »

Réponse de M. AWITI :

« Nous avons eu la chance d'avoir les membres du CG qui ont été élus 5 mois avant les reconductions. Il s'agit d'un processus évolutif, le côté recrutement a bien marché, nous avons de bons résultats sur tous les recrutements effectués l'année précédente. Il y a sans doute des choses à améliorer dans les évaluations faites par l'administration. L'année prochaine, on va travailler sur des procédures, afin de mettre en valeur les besoins et les objectifs de l'établissement pour une meilleure performance, qualité et excellence. »

Question Parent :

« Vous justifiez cette non-reconduction par la redéfinition des postes. On a voté pour vous, j'estime avoir confiance en vous. »

Question Parent :

« Il n'y a pas eu une erreur au départ sur la fiche de poste. »

Réponse de M. le Président :

« Oui, c'est possible. On ferme ces 2 postes, puis on prend le temps de les redéfinir. Peut-être qu'il faudra créer un poste supplémentaire, scinder un poste en 2, retravailler sur la rémunération... »

Question Parent :

« Ce sont des postes administratifs, quand M. AWITI dit qu'on va travailler avec le proviseur pour atteindre l'excellence, quelles sont vos compétences à vous 9 pour juger ? »

Réponse de M. AWITI :

« Tout le monde disait que dans ce pays, on ne peut pas trouver des professeurs d'anglais qui parlent français, et bien nous en avons trouvé plusieurs et d'un excellent niveau. Notre contribution est très importante, on ne peut pas dire que nous n'avons rien à dire sur la qualité d'un enseignant. »

Question Parent :

« Depuis la semaine dernière, les employés sont nerveux. Nous avons voté pour les membres du CG et nous avons confiance en eux. Ça ne veut rien dire de parler de leurs compétences. Je ne m'attends pas à ce qu'ils aient des compétences dans ce sens. Je ne pense pas que l'on doit suivre uniquement l'avis du proviseur, car quand le CG prend des décisions c'est avec l'avis de tous, l'administration, les représentants, ... J'apprécie l'opinion des employés mais l'on doit penser avant tout au bien de l'école. »

Question Parent :

« Il y a des réformes chaque année, et pourtant l'Education Nationale ne licencie pas les enseignants pour autant. »

Question Parent :

« Ces 2 agents ne peuvent pas être formés ? »

Réponse de M. le Président :

« Pour la passation de marché et la facturation nous avons besoin de compétences spécifiques. Nous devons être plus proactifs pour la communication pour améliorer l'attractivité de l'école. C'est comme de vouloir fermer la filière littéraire (L) du lycée alors que notre école s'appelle Denis Diderot. Nous sommes en droit d'estimer qu'il est indispensable de conserver cette filière à l'école quitte à mieux communiquer pour remplir nos classes en sous-effectif. Nous sommes tout de même la seule école francophone de Nairobi où la communauté francophone tant européenne qu'africaine est particulièrement nombreuse et bien représentée. A l'heure où un écrivain franco-congolais vient d'être nommé professeur au « Collège de France » de Paris il me paraît essentiel de conserver la filière littéraire au sein de notre école. »

Question Parent :

« Il faut que tout le monde sache que dans la gestion il y a des sacrifices à faire. Si l'on peut résoudre 10 cas sur 16, c'est qu'il n'y a pas de problème général. Il ne faut pas créer des antagonismes entre tels et tels. Il est parfois difficile de prendre des décisions. »

M. le Président clôt l'Assemblée à 21h45.